

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du Comité exécutif de Montréal de tenir des audiences publiques sur le projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la SRC dans le parc du Mont-Royal.

La consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 8 octobre permettra de discuter du projet de convention, de la localisation de l'antenne, de la santé et de la sécurité publiques ainsi que des questions relatives au paysage. La consultation est ouverte à tous.

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de convention et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux heures habituelles d'ouverture aux bureaux de

l'Office de consultation publique de Montréal,
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
et sur son site Web : **www.ocpm.qc.ca**

**La date limite d'inscription pour présentation orale
ou dépôt de mémoire écrit : 23 octobre 2008**

Renseignements à
l'Office de consultation publique de Montréal

514 872-3568
ocpm@ville.montreal.qc.ca

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

PROJET DE CONVENTION CONCERNANT LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE DE DIFFUSION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA DANS LE PARC DU MONT-ROYAL

SÉANCE D'INFORMATION
8 octobre, 19h
Principaux sujets abordés : localisation,
paramètres de la convention,
santé et sécurité publiques, paysage

SÉANCE D'AUDITION DES MÉMOIRES
29 octobre, 19h

Lieu : sous-sol de l'église Saint-Kevin
5590, Ch. De la Côte-des-Neiges



Côte-des-Neiges

Des séances supplémentaires peuvent être tenues au besoin



Il s'agit pour la Ville de Montréal de renégocier la convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada (SRC) dans le parc du Mont-Royal. La convention actuelle arrivera à échéance le 31 décembre 2008. Le nouveau projet de convention prévoit la location du même emplacement pour une durée de 10 ans avec une option de renouvellement pour une durée additionnelle de 5 ans. Le montant du loyer à payer par Radio-Canada s'élèverait alors à 500 000 \$ la première année, indexé annuellement selon l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation. Il est proposé d'affecter une partie de ce montant à la protection et à la mise en valeur du mont Royal pour les prochains 10 ans ou, en cas de renouvellement, pour les prochains 15 ans.



Source : Microsoft Virtual Earth



LE CONTEXTE

Deux facteurs ont justifié l'implantation de l'antenne de la SRC sur le mont Royal : son élévation et sa position géographique au centre de l'île de Montréal. En 1952, les premiers signaux de la télévision de la SRC sont diffusés à partir du site, après qu'il ait servi à la radiodiffusion pendant plusieurs décennies. L'antenne est aujourd'hui utilisée par la grande majorité des stations privées de radio FM, certains services privés de radio numérique, des services de radiocommunications et tous les services de télévision VHF et UHF desservant la grande région de Montréal.